

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DDEEES 60 G Subventions et conventions avec le CROUS de Paris pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris Rive Gauche.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention au CROUS de Paris pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris Rive Gauche et demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 800.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, 39 avenue George Bernanos (5^e).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer, avec le CROUS de Paris les conventions dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204 18, fonction D235, ligne DE 55 004, AP 04101 du budget d'investissement 2013 du Département de Paris.